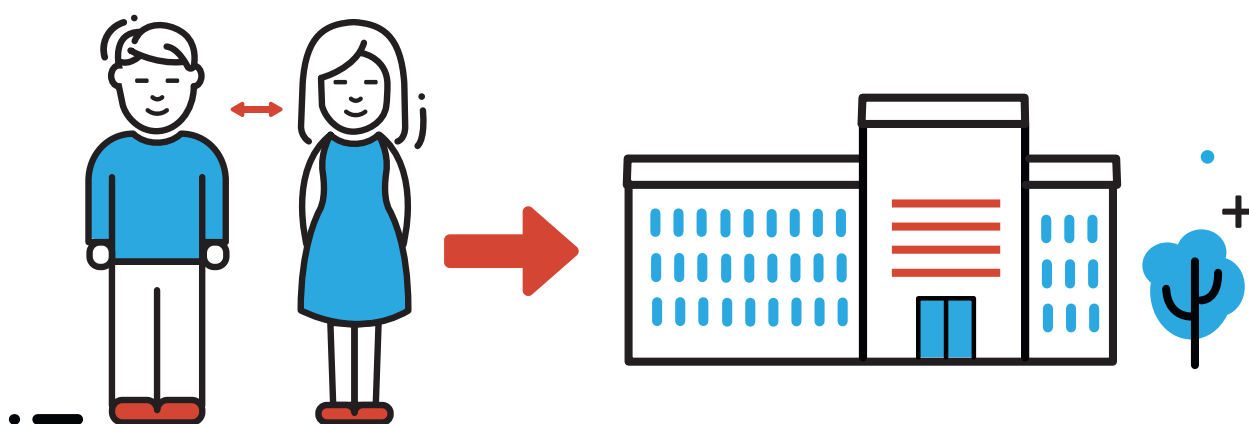




REPRISE DES COURS **À LA FORMATION** **PROFESSIONNELLE**

Classes non terminales CCP, DAP, DT



CORONAVIRUS COVID-19

INFORMATIONS POUR PARENTS

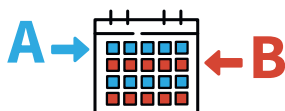
LE 11 MAI 2020, VOTRE ENFANT REPREND LES COURS À LA FORMATION PROFESSIONNELLE.

L'objectif est de permettre à chaque élève de

- progresser dans ses apprentissages,
- terminer avec succès l'année scolaire,
- se préparer efficacement à l'année suivante.

La priorité est de protéger la santé de tous.

LA REPRISE SE FAIT SELON 10 RÈGLES :



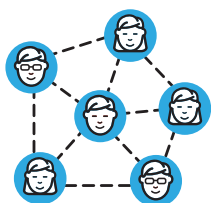
L'alternance :

Votre enfant va au lycée une semaine sur deux.



50% moins d'élèves :

Chaque classe est divisée en groupe A et groupe B. Quand le groupe A est au lycée, le groupe B est à la maison ou dans l'entreprise formatrice.



Les cours au lycée :

Au lycée, votre enfant apprend de nouveaux contenus.



La répétition à la maison :

La semaine à la maison, il révise ce qu'il a appris la semaine au lycée.



L'essentiel :

Les cours se concentrent sur ce qu'il est indispensable de savoir pour l'année scolaire suivante.



Des épreuves après consolidation :

À la reprise des cours, votre enfant révise avec l'enseignant ce qu'il a étudié pendant l'enseignement à distance. Après cette révision, des épreuves peuvent avoir lieu.



Modules patronaux acquis :

Les apprentis sont dispensés des modules patronaux du 2^e semestre. Ces modules sont donc acquis.

Modules de stage acquis :

Les élèves des classes non terminales sont dispensés de tous les modules de stage. Ces modules sont donc acquis.

Un retour en entreprise selon le secteur :



Votre enfant, s'il fait un apprentissage, peut retourner dans son entreprise formatrice à certaines conditions: le secteur d'activité est déconfiné, sa protection est garantie, il est encadré comme avant la suspension des cours.

Il se rend à l'entreprise formatrice les jours où il n'est pas au lycée.

S'il fait un apprentissage transfrontalier (école à l'étranger, apprentissage au Luxembourg), il retourne à l'école quand elle rouvre. Il se rend dans l'entreprise au plus tôt le 11 mai.



Les vacances maintenues :

Les dates du congé de la Pentecôte (30 mai - 7 juin) et des vacances d'été (16 juillet - 14 septembre) ne changent pas.

CORONAVIRUS COVID-19

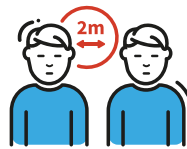
INFORMATIONS POUR PARENTS

Pour assurer la meilleure protection possible des jeunes et des enseignants, 9 MESURES BARRIÈRES S'IMPOSENT À TOUS :



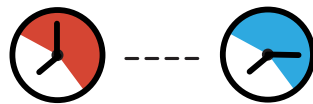
Les élèves restent toujours dans le **même groupe**, A ou B.

Dans les salles de classe, chacun respecte la **distance interpersonnelle de 2 mètres**.



Durant les **trajets** scolaires et les **déplacements** dans le lycée, le port d'un **masque**, bandana (buff) ou foulard recouvrant la bouche et le nez est **obligatoire**.

Dans la salle de classe, se couvrir la bouche et le nez est **facultatif**.



Les pauses et les récréations sont **décalées**.

Le **lavage** régulier des mains est rappelé et encouragé.



Dans chaque salle de classe et à l'entrée des écoles, du **désinfectant** est disponible.

Les cours d'**éducation physique** et de **natation** sont **annulés** jusqu'à la fin de l'année scolaire.



Les **élèves vulnérables** peuvent continuer à suivre l'enseignement à distance, sur présentation d'un **certificat médical**.